



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 8 janvier 2015**

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents à la séance : 14
- Absent : 1 (François VILLIEN)
- Président de séance : Michel GILES, Maire - Secrétaire de séance : Jean-Michel MURER

La séance est ouverte à 18h30.

1 - Conseil municipal

Le maire explique au conseil qu'il a dû le convoquer en urgence afin de prendre les délibérations nécessaires à la clôture des budgets 2014, et lui demande de valider le caractère d'urgence de cette convocation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Il demande ensuite au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une délibération l'autorisant à lancer un marché à procédure adaptée pour l'élaboration du PLU. Le conseil accepte à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent : Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 - Intercommunalité, Urbanisme, Personnel, et Affaires générales

2-1 Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 27 novembre 2014 de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux articles L 123-6 à L123-12 du code de l'urbanisme.

Il indique que la réalisation de ce PLU nécessite le recours à un bureau d'études, et demande aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 2122-21-1 du CGCT, l'autorisation de lancer un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme dont le montant, inscrit au budget de la commune, sera inférieur à 60 000 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à lancer un MAPA pour la mission d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché, et à signer tous les documents y afférent.

2 – Finances :

2.1 Décision modificative nécessaire à la clôture du budget principal 2014 (M 14)

Vu l'accord unanime des membres du CCAS réunis le 5 décembre 2014, le maire propose au conseil municipal de transférer la somme de 450 € du chapitre D65 (autres charges de gestion courante), au chapitre D011 (charges à caractère général).

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité.

2.2 Décision modificative nécessaire à la clôture du budget "Assainissement" 2014 (M 49)

Le maire propose au conseil municipal de transférer la somme de 700 € du chapitre D67 (charges exceptionnelles au chapitre D011 (charges à caractère général).

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité.

3 – Questions Diverses :

3.1 Fin de contrat à durée déterminée (CDD)

Le maire informe les membres du conseil que Dominique AMERGER, agent technique de la commune, a trouvé un emploi non précaire, et quittera son poste dès le 12 janvier.

3.2 Achat de panneaux de signalisation

Des panneaux de signalisation seront achetés par la commune pour faciliter la mise en place de déviations lors de certaines manifestations.

La séance est levée à 20 h 00.

Prochain conseil municipal, le jeudi 22 janvier à 18 h 30